
Séance du 06 juillet 2022

N° 2022.07.14

Objet : DIVERS - Convention de déploiement de l'ENT primOT dans les écoles du 1^{er} degré de l'enseignement public de la région Centre-Val de Loire

Date de Convocation Le six juillet deux mille vingt-deux, à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le vingt-neuf juin deux mille vingt-deux, se sont réunis en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Laurent RICHARD, Maire.

Le 29 juin 2022

Nombre de conseillers **Etaient présents :**
M. Laurent RICHARD, Maire,
En exercice : 26 M. Pierre LATOURRETTE, Mme Sandrine PERROUD, Mme Katia PREVOST,
M. Frédéric GRILLET, Maires-adjoints,
Présents : 15 M. Daniel BATARD, M. Alain JAOUEN, M. Alain BARON, Mme Béatrice ODINK,
M. Dominique GALLOT, Mme Dominique BOSA, Mme Christelle ROMEO,
Représentés : 08 Mme Silvia GOHIER-VALERIEOT, M. Hervé CALAS, Mme Nathalie GANGNEUX,
Conseillers Municipaux.
Votants : 23

Pouvoirs :

Mme Guylène BIGOT à Mme Sandrine PERROUD,
Mme Bénédicte BEYENS à Mme Sandrine PERROUD,
M. Philippe BEAUVAIS à M. Laurent RICHARD,
M. Alain SALMON à Mme Katia PREVOST,
Mme Martine DELIGEON à M. Dominique GALLOT,
Mme Sophie RANDUINEAU à Mme Silvia GOHIER-VALERIEOT,
Mme Cécile CHEMINEAU à M. Laurent RICHARD,
Mme Karine WITTMANN-TENEZE à M. Daniel BATARD.

Absents excusés : M. Eric HENNEGUELLE, Mme Katia CHAUVET et Mme Mélanie BERLU PERREUX.

Secrétaire de séance : Mme Katia PREVOST

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que depuis quelques années, la municipalité fait bénéficier ses écoles maternelles et élémentaires de l'Environnement Numérique de Travail (ENT).

Il précise qu'un Environnement Numérique de Travail est un ensemble intégré de services et de ressources numériques choisis et mis à disposition de tous les acteurs de la communauté éducative, d'une ou plusieurs écoles, dans un cadre défini par le schéma directeur des ENT (SDET). Il permet d'améliorer la communication entre les intervenants sur la communauté éducative.

Il constitue un point d'entrée unifié permettant à l'utilisateur d'accéder, selon son profil et son niveau d'habilitation aux services et contenus numériques offerts. Il permet une communication aisée et sécurisée entre toutes les parties-prenantes de la communauté éducative, associant les enseignants, les élèves, les parents, les services académiques (circonscription, DSDEN, Rectorat) et la collectivité territoriale ou la structure intercommunale dont relèvent les établissements concernés.

Actuellement seuls les directeurs des écoles peuvent alimenter cet espace. A l'usage, il s'avère nécessaire que la Commune ait également un accès pour pouvoir communiquer plus facilement avec les parents d'élèves.

Dans cette optique, il est nécessaire qu'une nouvelle convention soit signée.

Il précise que la signature de cette nouvelle convention n'entraînera pas de coûts supplémentaires pour la Commune.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de convention annexé à la présente délibération ;

Considérant que la Commune de Monts met à disposition l'ENT au profit des écoles depuis plusieurs années ;

Considérant la nécessité de signer une nouvelle convention afin que la Commune puisse bénéficier d'un accès à l'ENT ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité

- **D'approuver** la conclusion d'une convention de déploiement de l'ENT primOT dans les écoles du groupe scolaire Daumain ainsi que celui de Beaumer ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité à signer la convention dont le projet est annexé à la présente délibération ;
- **De dire** qu'en application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa transmission aux services de l'État.

Pour extrait conforme,

**Le Maire,
Laurent RICHARD**

